

VOYAGE À FORFAIT OU PAS?

FAITES LE TEST ET DÉCOUVREZ VOS DROITS

QUELS TYPES DE SERVICES DE VOYAGE AVEZ-VOUS ACHETÉS?

FORFAIT VOS DROITS:
Protection en cas de Faillite
Responsabilité liée à la bonne exécution de votre contrat
Assistance lorsque vous êtes en difficulté
Modification/résiliation de votre contrat
Rendez-vous sur :
https://europa.eu/youreurope/citizens/travel/holidays/package-travel/index_fr.htm

IL NE S'AGIT PAS D'UN FORFAIT IL NE S'AGIT PAS DE PRESTATIONS DE VOYAGE LIÉES VOS DROITS:
Si votre voyage comprend le transport, renseignez-vous sur vos droits en tant que passager:
https://europa.eu/youreurope/citizens/travel/pasenger-rights/index_fr.htm

→ **NON**
→ **OUI**

Votre séjour ou voyage dure-t-il plus de 24 heures ou comprend-il une nuitée?

Avez-vous acheté au moins deux types de services de voyage différents pour un même trajet ou séjour? Par exemple: un vol et un hébergement en hôtel

Avez-vous conclu un contrat unique incluant différents services?

OU Les services sont-ils désignés comme constituant un «forfait»?

OU Y a-t-il un prix total?

OU Avez-vous fait votre choix parmi une sélection de services de voyage après la conclusion d'un contrat? Par exemple un coffret cadeau.

Avez-vous choisi les services de voyage simultanément?

Avez-vous acheté les services de voyage auprès d'un point de vente unique? Par exemple, un site web ou une agence de voyages.

Après la réservation d'un service de voyage, un professionnel a-t-il facilité, d'une manière ciblée, l'achat d'un deuxième service auprès d'un autre professionnel? Par exemple, en vous envoyant un lien.

Le point de vente a-t-il facilité plusieurs achats de services de voyage distincts à l'occasion d'une seule visite?

PRESTATIONS DE VOYAGE LIÉES

VOS DROITS:
Protection limitée en cas de faillite.

Rendez-vous sur:

https://europa.eu/youreurope/citizens/travel/holidays/package-travel/index_fr.htm

Avez-vous acheté un deuxième service de voyage dans les 24 heures suivant la première réservation?

Le premier professionnel a-t-il transféré votre nom, votre adresse électronique et vos coordonnées de paiement à l'autre professionnel pour la conclusion du deuxième contrat?

IL NE S'AGIT NI D'UN FORFAIT, NI DE PRESTATIONS DE VOYAGE LIÉES